

DECLARATION NATIONALE PAR SON EXCELLENCE Monsieur Marcellin RABEANTOANDRO, SECRETAIRE GENERAL DU MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, D'ECOLOGIE ET DES FORETS DE MADAGASCAR

SEGMENT DE HAUT NIVEAU DE LA VINGTIEME CONFERENCE DES PARTIES AU TITRE DE LA CONVENTION CADRE DES NATIONS UNIES SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Lima, 10 Décembre 2014

Discours de son Excellence Monsieur Le Secrétaire Général du Ministère de l'Environnement, de l'Ecologie et des Forêts-Madagascar

20^{ème} Conférence des Parties de la Convention Cadre des Nations-Unies sur le Changement Climatique Lima (Pérou) – 10 Décembre 2014

Monsieur le Président, Excellences Mesdames et Messieurs les Ministres, Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs Mesdames et Messieurs,

Nous nous joignons aux précédents orateurs pour adresser nos félicitations au pays hôte, le Pérou, de la haute compétence méritante et des efforts louables qu'il a volontairement octroyés dans l'organisation et la conduite de cette $20^{\text{ème}}$ Conférence des Parties sur le Changement Climatique. Nous tenons egalement à adresser nos vifs remerciements aux dirigeants et peuple du Pérou pour l'accueil chaleureux qui nous a été réservé.

Monsieur le Président,

De par sa situation socio-économique et avec une économie basée sur des secteurs sensibles aux effets néfastes du changement climatique, notre pays est classé parmi les Pays très vulnérables.

Par ailleurs, les impacts et les menaces posées par le dérèglement climatique tant sur les moyens de subsistance et sur les ressources naturelles dont de nombreuse population sont tributaires font que les communautés rurales sont de plus en plus vulnérables. C'est la raison pour laquelle, le Gouvernement a fait de la lutte contre ce fléau une de ses priorités et l'a inscrit dans la Politique Générale de l'Etat. Avec le retour à la normale de la situation politique, Madagascar continuera avec l'appui de ses partenaires à déployer les moyens nécessaires pour des actions de lutte contre la pauvreté tout en renforçant ses capacités à

s'adapter aux effets négatifs des changements climatiques et à contribuer aux efforts mondiaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

L'objectif est d'atténuer les effets du changement climatique sur la vie quotidienne de la population Malagasy et de faire en sorte également que ce fléau ne constitue pas un obstacle à la lutte contre la pauvreté mené par le pays et au développement durable du Pays.

Dans la réalisation de ces objectifs, nous reconnaissons l'importance de la mobilisation de toutes les forces vives du pays, secteurs publics, secteur privé, Organisation de la Société Civile. Un Décret instituant et redynamisant le Comité National sur le Changement Climatique a alors été adopté en Conseil du Gouvernement cette année pour avoir, au niveau national, une plate-forme d'échanges d'informations et d'expériences sur le changement climatique et pour renforcer l'internalisation des enjeux climatiques dans les politiques et stratégies sectorielles afin de réduire la vulnérabilité de ces secteurs aux impacts de ce fléau.

Monsieur Le Président,

Dans notre ambition de promouvoir une économie résiliente au changement climatique et un développement à faible émission de carbone, nous lançons un appel solennel aux pays développés pour l'effectivité des appuis en matière de renforcement des capacités, de technologie et de financement à l'endroit des pays en développement.

Ces moyens de mise en œuvre nous sont nécessaires pour renforcer nos capacités d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique mais aussi pour développer et mettre en œuvre les Actions Nationales d'Atténuation Appropriées que nous avons déjà soumis au Secrétariat depuis Janvier 2010.

Madagascar souhaite ainsi l'opérationnalisation du Fonds Vert pour le Climat le plus tôt possible ainsi que sa capitalisation. Dans ce sens, nous exhortons nos partenaires des pays développés à apporter leur contribution pour alimenter ce fonds.

Nous les exhortons également à réviser à la hausse les ambitions dans l'amendement de Doha sur Protocole de Kyoto. Madagascar est déjà en fin du processus de ratification de l'amendement de Doha sur le Protocole de Kyoto. Ce texte a été déjà adopté au niveau de notre Parlement et nous déposerons prochainement auprès du Secrétariat les instruments de ratification. Nous lançons un appel aux autres pays à emboîter le pas pour que la deuxième période d'engagement du protocole de Kyoto entre en vigueur dans le meilleur délai.

Notre pays réitère que la contribution déterminée au niveau nationale, qui est au cœur du débat ici à Lima, doit être conformes aux principes de la Convention, en respectant ainsi le principe d'équité et de la responsabilité commune mais différentiée et de leurs capacités respectives.

En ce qui concerne l'accord de 2015 à Paris, cette date butoir de 2015 doit être respectée. Ensemble, dans une approche de dialogue, il est possible que toutes les Parties se mettent d'accord sur les éléments que doit contenir cet accord. Pour Madagascar comme pour les pays en développement, cet accord de 2015 doit être universel, contraignant, ambitieux du point de vue des réductions des émissions de GES, des financements et de développement et transfert de technologie. L'adaptation au changement climatique et la perte et dommage doivent être incluse dans l'accord de 2015 avec les moyens adéquats pour leurs mises en œuvre.

Monsieur Le Président,

Face à l'ampleur des défis et la gravité de la situation sur la survie des communautés, surtout pour les pays très vulnérables comme Madagascar, nous tenons à insister sur le caractère urgent des engagements et des actions.

Avec la détermination de chaque pays à aller de l'avant, il est encore possible de renverser les tendances actuelles et ce pour le bien de l'humanité et le développement durable de chaque pays.

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs, nous vous remercions de votre aimable attention.